

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 2 décembre 2024 à 20h00 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jacques Bouchard, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Madame Lucie Gravel, Madame Amélie Fortin,
Monsieur Hubert Thibault, Madame Manon Trépanier,
Monsieur Martin Dionne.

Madame Caroline Nicole, absente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024 et suivi ;
- 4- Période de questions ;
- 5- Rapport des comités ad hoc ;
- 6- Rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- 7- Présentation des comptes à payer ;
- 8- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires 2024;
- 9- Dépôt des déclarations des dons et autres avantages 2024;
- 10- Calendrier 2025 des séances du Conseil;
- 11- Fermeture des bureaux administratifs pour la période des fêtes;
- 12- OMH, révisions budgétaires 2024;
- 13- SSI, départ à la retraite;
- 14- Service des travaux publics, engagements;
- 15- MRC, octroi de contrat en radiocommunication;
- 16- Entente dans le cadre du programme de supplément au loyer, autorisation de signature;
- 17- MRC ;
- 18- Varia ;
- 19- Période de questions ;
- 20- Clôture de l'assemblée ;
- 21- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jacques Bouchard, Maire. Monsieur Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 9031-12-24

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Hubert Thibault, appuyé par Madame Lucie Gravel **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024 ET SUIVI

RÉSOLUTION 9032-12-24

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Amélie Fortin **QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 4 novembre 2024 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

6- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme ne se sont pas réunis lors de ce mois.

7- PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION 9033-12-24

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été remise à chacun des membres de ce Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Hubert Thibault, appuyé par Madame Manon Trépanier :

QUE ce Conseil autorise le paiement des comptes de ladite liste totalisant la somme de 392 342,14\$;

QUE Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général, greffier-trésorier soient autorisés à effectuer lesdits paiements pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

8- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024

Le directeur général, greffier-trésorier dépose publiquement les déclarations des intérêts pécuniaires 2024 de : Monsieur Jacques Bouchard, Madame Lucie Gravel, Madame Amélie Fortin, Monsieur Hubert Thibault, Madame Caroline Nicole, Madame Manon Trépanier et Monsieur Martin Dionne. Elles seront disponibles, pour consultation, au bureau du directeur général, greffier-trésorier, aux heures régulières de bureau.

9- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES 2024

Le directeur général, greffier-trésorier dépose publiquement les déclarations des dons et autres avantages 2024 de : Monsieur Jacques Bouchard, Madame Lucie Gravel, Madame Amélie Fortin, Monsieur Hubert Thibault, Madame Caroline Nicole, Madame Manon Trépanier et Monsieur Martin Dionne. Elles seront disponibles, pour consultation, au bureau du directeur général, greffier-trésorier, aux heures régulières de bureau.

10- CALENDRIER 2025 DES SÉANCES DU CONSEIL

RÉSOLUTION 9034-12-24

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2025 est une année d'élection municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Amélie Fortin, appuyé par Madame Lucie Gravel :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil de ville pour 2025, qui se tiendront principalement le lundi et qui débiteront à 20h :

- | | |
|--------------|----------------------------|
| - 20 janvier | - 7 juillet |
| - 3 février | - 18 août |
| - 3 mars | - 8 septembre |
| - 7 avril | - 1 ^{er} octobre |
| - 5 mai | - 10 novembre |
| - 2 juin | - 1 ^{er} décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, greffier-trésorier, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté à l'unanimité

11- FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

RÉSOLUTION 9035-12-24

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Amélie Fortin **QUE** les bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville soient et seront fermés durant la période des fêtes du 20 décembre 2024, 12h, au 5 janvier 2025 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

12- OMH, RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

RÉSOLUTION 9036-12-24

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2024 ont été acceptées par le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de la Côte-de-Beaupré (OMH);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires faisaient états, pour Sainte-Anne-de-Beaupré, de revenus de 222 133\$ et des dépenses de 501 622\$ pour un déficit d'opération de 279 489\$ dont 10% devait être payé par la ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs révisions de la Société d'habitation du Québec pour 2024 les chiffres dudit budget ont été modifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Manon Trépanier **QUE** ce Conseil accepte les modifications budgétaires 2024 de l'OMH qui portent les revenus à 222 133\$, les dépenses à 420 632\$ pour un déficit d'opération de 198 499\$ dont 10% qui sera payé par la ville.

Adopté à l'unanimité

13- SSI, DÉPART À LA RETRAITE

RÉSOLUTION 9037-12-24

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Blouin, pompier volontaire et officier du service de sécurité incendie, nous informe qu'il quitte son poste ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Monsieur Blouin a remis une lettre à cet effet en date du 21 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Blouin a été pompier volontaire et officier au service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré pendant plus de cinquante (50) ans;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil tient à souligner le leadership, le dévouement et le courage de M. Blouin durant toutes ces années de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Manon Trépanier, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil accepte à regret la décision de Monsieur Daniel Blouin de quitter son poste de pompier volontaire et officier du service de sécurité incendie et qu'une lettre de remerciements pour services rendus à la collective de Sainte-Anne-de-Beaupré lui soit envoyée.

Adopté à l'unanimité

14- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, ENGAGEMENTS

RÉSOLUTION 9038-12-24

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de ces besoins en ressources humaines a démontré qu'un nouveau journalier spécialisé devait être engagé au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée à cet effet sur différentes plateformes;

CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus et les entrevues réalisées;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicolas Dumais s'est particulièrement démarqué par son expérience et sa formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Amélie Fortin, appuyé par Madame Lucie Gravel **QUE** ce Conseil procède à l'engagement de Monsieur Nicolas Dumais à titre de journalier spécialisé régulier au service des travaux publics.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 9039-12-24

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au service des travaux publics et plus particulièrement pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de ces besoins en ressources humaines a démontré qu'un journalier spécialisé saisonnier devait être engagé au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée à cet effet sur différentes plateformes;

CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus et les entrevues réalisées;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patrick Palmer s'est particulièrement démarqué par son expérience et ses compétences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Manon Trépanier, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil procède à l'engagement de Monsieur Patrick Palmer à titre de journalier spécialisé saisonnier au service des travaux publics.

Adopté à l'unanimité

15- MRC, OCTROI DE CONTRAT EN RADIOCOMMUNICATION

RÉSOLUTION 9040-12-24

CONSIDÉRANT la résolution #2024-09-148 intitulée *Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude sur les radiocommunications des services incendie des MRC de La Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans* adoptée par le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation a été transmis par la MRC de La Côte-de-Beaupré le 4 septembre 2024 auprès de six (6) firmes pour la réalisation d'une étude diagnostic sur les besoins en équipements

de radiocommunication pour les services de sécurité incendie des MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans;

CONSIDÉRANT QU'une seule proposition a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la proposition soumise a été évaluée par un comité composé de deux directeurs de services incendie, du coordonnateur en sécurité publique, du directeur de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi que de la directrice générale de la MRC de l'Île d'Orléans;

CONSIDÉRANT QUE la proposition a été évaluée selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes;

CONSIDÉRANT QUE la firme a obtenu plus de 70 points sur 100 (enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture de l'enveloppe B contenant le prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Hubert Thibault, appuyé par Madame Manon Trépanier **QUE** le Conseil de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré octroie un contrat à Orizon Mobile pour la réalisation d'une étude diagnostic sur les besoins en équipements de radiocommunication pour les services de sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré, moyennant des honoraires au volet local de 990.02\$ plus taxes pour le service incendie de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Adopté à l'unanimité

16- ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER, AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 9041-12-24

CONSIDÉRANT le Programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui avait été signée entre la Ville, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré (OMH) est échue;

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement de cette entente jusqu'au 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire toujours aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ et la Ville peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire que l'OMH de la Côte-de-Beaupré gère le Programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et désire s'engager à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Hubert Thibault, appuyé par Madame Manon Trépanier **QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré :

- **S'ENGAGE** à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;
- **ACCORDE** la gestion du PSL à l'OMH de la Côte-de-Beaupré;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général, greffier-trésorier à signer pour et nom de la Ville la nouvelle entente concernant le PSL dans le cadre du programme AccèsLogis.

Adopté à l'unanimité

17- MRC

18- VARIA

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

20- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Gravel, appuyé par Monsieur Hubert Thibault **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 20h18.

Jacques Bouchard, Maire

Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, greffier-trésorier